

**Objet : reliquats de jumelages**

**2eme appel à propositions**

Réf. :

V/réf. :

**Membres du comité Appui au développement de la coopération  
institutionnelle**  
(voir liste annexée)

Dossier suivi par :

marie-pierre.glade@franceagrimer.fr

tel : 01 73 30 22 02

Montreuil le 27 septembre 2021

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'un appel à propositions au titre des reliquats de jumelages est lancé.

Afin de faciliter la préparation des propositions et leur examen, vous trouverez ci-joint :

- Un dossier-type à remplir pour chaque projet présenté, comprenant notamment un budget prévisionnel,
- La liste des critères de sélection adoptés conjointement par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et FranceAgriMer
- le montant de l'enveloppe globale disponible pour le 2eme appel 2021.

Les propositions d'action seront examinées par le Copil regroupant le MAA, FranceAgriMer et ENSV-FVI qui se tiendra le 28 octobre prochain.

Les actions retenues seront présentées lors du Comité d'appui au développement de la coopération qui se réunira le 19 novembre 2021.

Je vous saurais gré de me communiquer vos propositions d'action pour le **jeudi 21 octobre avant 12h, délai de rigueur**, par voie électronique à l'adresse suivante , [marie-pierre.glade@franceagrimer.fr](mailto:marie-pierre.glade@franceagrimer.fr) .

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

La Cheffe de l'Unité Commission Internationale et Pac

Pour la Directrice générale et par délégation,  
la cheffe d'unité  
« Commission internationale et politique agricole commune » Sonia Stimmer  
  
**Sonia STIMMER**

**Siège Social**

12 rue Henri Rol-Tanguy  
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex  
Tél : 01 73 30 00 00  
[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

## **Destinataires**

Monsieur le directeur général de l'alimentation  
Madame la directrice générale de l'enseignement et de la recherche  
Madame la directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises  
Madame la secrétaire générale  
Monsieur le vice-président du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux  
Monsieur le sous- directeur des ressources halieutiques, DPMA

Madame la directeur général de l'APCA  
Monsieur le directeur de l'AFD  
Monsieur le directeur de l'Agence BIO  
Madame la secrétaire générale de l'ADEPTA  
Monsieur le directeur général de l'ANSES  
Monsieur le directeur général d'Expertise France  
Monsieur le directeur de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France  
Madame la directrice de la FNSAFER  
Monsieur le directeur de France Génétique Elevage  
Madame la directrice de FVI-ENSV  
Monsieur le directeur général de SEMAE  
Monsieur le directeur général de l'Institut de l'élevage  
Madame la directrice de l'INAO  
Monsieur le directeur de l'IFV  
Monsieur le Directeur d'Agreenium  
Monsieur le directeur de l'ODEADOM  
Monsieur le directeur général de l'ONF  
Monsieur le directeur de l'Union nationale interprofessionnelle du cheval  
Madame la directrice d'ANVOL  
Monsieur le directeur général du CIRAD  
Monsieur le directeur de FRANCE EXPORT CEREALE  
Monsieur le directeur d'AXEMA  
Monsieur le directeur d'INTERBEV  
Monsieur le directeur d'INNAPORC  
Monsieur le président du Syndicat du médicament vétérinaire (SIMV)  
Monsieur le directeur de Races de France  
Monsieur le président d'AGROPOL  
Monsieur le directeur du Syndicat national de l'alimentation animale (SNIA)  
Monsieur le président de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux (FEVS)  
Monsieur le président de la Fédération française de la pépinière viticole (FFVP)  
Monsieur le directeur de la Fédération nationale des producteurs des plants de pommes de terre(FN3PT)  
Monsieur le directeur de l'ACTIA  
Monsieur le président directeur général de l'INRAe  
Monsieur le président d'ALLICE

**Annexe 1**

**Mobilisation des reliquats de jumelages**

**Dossier type**

**Maître(s) d'ouvrage :**

**Responsable du dossier chez le(s) maître(s) d'ouvrage (nom, prénom, courriel) :**

**Pays concerné(s) :**

**Intitulé du projet :**

**Objectif(s) du projet :**

**Description du projet :**

- Contexte
  - Liens éventuels avec un jumelage - préalable ou postérieur
  - Activités prévues
  - Produits finaux
  - Identification d'opérateurs français pouvant bénéficier de l'opération
  - Partenaires techniques et financiers
  - Durée, calendrier de réalisation
- 
- **Budget prévisionnel (recettes – dépenses)**

Type de dépense	Montant
Transports (avion, train..)	
Per diem (hébergement, restauration..)	
Frais de personnel	
Autres (à préciser)	
<b>Total</b>	

Type de financement	Montant
Autofinancement	
Financement Reliquats de Jumelage FAM	
Autres financements	
<b>Total</b>	

## Annexe 2

### Examen des demandes de financement d'actions au titre des reliquats de jumelages communautaires

#### Critères de sélection

##### ❖ *Thématiques des actions*

Enseignement et recherche - Développement agricole et rural - Politique agricole - Filières animales - Filières végétales – Indications géographiques et qualité - Sanitaire et phytosanitaire.

##### ❖ *Critères généraux (A et B) applicables à toutes les propositions d'action*

- **A** Conformité avec l'objectif et les missions de la MAEI (Sont exclues de ce champ, par exemple, les actions de promotion)

**Et**

- **B** Conformité avec la stratégie internationale du MAA et sa mise en œuvre par les établissements publics sous tutelle

Les actions collaboratives élaborées et conduites par plusieurs membres du comité seront privilégiées.

##### ❖ *Critères spécifiques (D, E, F) - actions à effet levier ou de suivi*

- **D** Action de lobbying pré ou post jumelage communautaire

**Ou**

- **E** Action de lobbying liée à des programmes TAIEX, des contrats d'assistance technique communautaires

**Ou**

- **F** Action de lobbying liée à contrats d'assistance technique bilatéraux ou d'organisations multilatérales (dans ou hors Union européenne)

Les actions portant notamment sur les thématiques pour lesquelles notre offre nécessite un renforcement ou un complément de positionnement (par exemple, les thématiques n'ayant pas encore fait l'objet de jumelages) seront privilégiées.

##### ❖ *Autres Critères spécifiques (H et I) – actions bilatérales*

- **H** Action bilatérale de démarrage ou d'entraînement liée à une thématique

**Et**

- **I** Articulation avec le programme d'actions bilatérales du MAA

#### **Nota :**

Les dépenses éligibles portent principalement sur les frais de réalisation de mission à l'international (vol, train, frais de mission, visa, transferts locaux..), d'accueil de délégation étrangère en France (hébergement, train, autres transport..) dans le but d'explorer l'ajustement d'un projet de coopération institutionnelle internationale ou d'assurer un suivi d'action close. Les dépenses de personnels des structures ne sont pas éligibles.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FranceAgriMer**

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

### **Annexe 3**

#### **Enveloppe globale disponible**

<b>Enveloppe globale disponible au 27/09/21</b>	<b>50 000 €</b>
---	-----------------